



La rentrée scolaire 2023 approche, pensez à faire votre demande de titre de transport et retourner le dossier dûment complété avant le 31 juillet 2023

Conditions d'accès à la carte scolaire bus lignes régulières :

Le cachet de l'établissement scolaire <u>est obligatoire</u> uniquement <u>pour les</u> <u>nouvelles demandes</u> (si votre enfant avait une carte optile l'an passé le dossier peut être envoyé sans le tampon de son établissement à titre exceptionnel)



- Collégiens ou lycéens avant BAC de moins de 18 ans au 1er septembre 2023
- Uniquement **un aller-retour par jour scolaire** du domicile à l'établissement scolaire sur la ligne de bus indiquée sur la carte du 1^{er} septembre 2023 au 4 juillet 2024
- Habiter à plus de 3 kms de l'établissement scolaire (kms évalués sur la base d'un trajet effectué à pied)
- Pour vérifier le kilométrage, merci de faire le parcours sur GOOGLE MAPS (parcours piéton)

Titre de transport	TARIF
Carte Optile	125.52 € à l'ordre de
collégiens ou lycéens	KEOLIS

La date de recevabilité des dossiers est fixée au 31 octobre 2023. Après cette date la carte ne sera délivrée qu'en cas de déménagement ou changement d'établissement scolaire.

Dossier à envoyer à l'adresse suivante



KEOLIS CIF - SERVICE SCOLAIRE
34 RUE DE GUIVRY
TSA 84278
77990 LE MESNIL AMELOT
servicescolaire@keolis.com

Conditions d'accès à la carte imagine'r scolaire :

- Collégiens ou lycéens (de la 6^{ème} à la Terminale inclus)
- Voyages illimités sur toute l'ile de France, toute l'année
- Valable du 1^{er} septembre 2023 au 30 septembre 2024

Titre de transport	TARIF
Carte imagine'r collégiens	168.60 €
Carte imagine'r lycéens	373€
Carte Imagine' R JUNIOR enfant de	24€
moins de 11 ans au 31/12/2023	



Pour obtenir la carte imagine'r, merci de vous rendre sur le site de Navigo – rubrique « trouver mon titre de transport » - voir tous les titres de transport – forfait imagine'r scolaire.